

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MADAME LA MINISTRE DU GENRE, DE LA
FAMILLE ET DE L'ENFANT Geneviève INAGOSI-BULO IBAMBI KASSONGO,
A LA PLENIERE DE LA 57^e SESSION DE LA COMMISSION SUR LA CONDITION DE LA
FEMME**

NEW YORK, Mardi 5 mars 2013

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Etats,

Mesdames et Messieurs les Délégués de la société civile,

**Distingués Représentants des organismes internationaux et des Agences du
système des Nations Unies,**

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, au mien propre et à toute la délégation qui m'accompagne, je tiens à remercier le bureau de la conférence et à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection et vous exprimer toute ma satisfaction pour la bonne conduite de ces travaux.

En ce moment où j'interviens du haut de cette tribune, la République Démocratique du Congo, pays épris de paix et de justice, terre d'hospitalité au cœur de l'Afrique, continue à vivre un drame humanitaire dans sa partie Est, du fait des conflits armés et de la cohorte des violences de tous ordres que les prophètes et acteurs de malheurs continuent à infliger injustement à nos compatriotes, en particulier aux femmes, aux filles et aux enfants.

Le droit à la vie, droit fondamental qui sous-tend tous les autres droits humains, est méconnu : plus de 7 millions de morts à ce jour, victimes directes et indirectes des conflits armés similaires à un génocide silencieux.

Jusques à quand ces femmes et ces filles, dont le nombre de réfugiés et de déplacés de guerre défie l'entendement humain, continueront-ils à endurer les souffrances dues à la guerre, allant jusqu'à la destruction même de leurs camps d'hébergement?

Plus de 2 millions de déplacés internes recensés par la Commission Nationale des Réfugiés souffrent à Goma, Minova, Bukavu et ailleurs.

Jusqu'à quand leurs cris seront-ils entendus par la Communauté des Nations ? Les femmes et les filles de l'Est de la RD Congo meurent en silence, loin des projecteurs de caméra et de médias internationaux. Sur plus de 80.000 cas rapportés de violences sexuelles, plus 70% se trouvent à l'Est de la RDC.

Combien de vannes et fûts leurs larmes doivent-elles encore remplir pour émouvoir la conscience universelle ?

Trop c'est trop. Les femmes congolaises, que nous représentons ici, n'aspirent qu'à la paix et au développement de leur pays. Car, sans la paix, 76,6 % des femmes qui travaillent la terre (selon l'Enquête Démographique et Santé EDS – RDC 2007) ne peuvent vaquer librement à leurs occupations, par crainte des violences sexuelles, des enlèvements, des représailles et des mines anti personnelles.

Il est temps de quitter les discours, d'adapter les réponses pour produire des résultats et répondre aux besoins réels des femmes et des filles.

Par ma voix, le Gouvernement de la République et la société civile congolaise tiennent à remercier tous les Etats et toutes les Organisations internationales, pour leurs efforts en vue de faire cesser les crimes de guerre et crimes contre l'humanité sur notre territoire.

Pour sa part, le Gouvernement de la République poursuit inlassablement sa mission de lutte contre l'impunité des violences sexuelles, d'éradication d'autres formes de violences basées sur le genre et de consolidation de la paix sur toute l'étendue de la République.

Au regard du thème de cette session, à savoir : « éliminer et prévenir toutes formes de violences faites aux femmes et aux filles », je me dois de relever les efforts remarquables qui sont menés en République Démocratique du Congo :

- La Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, adoptée en 2009, est en cours d'exécution avec l'appui de nos partenaires et la Société civile avec un accent sur la lutte contre l'impunité ;

- Les reformes juridiques pour protéger les droits de la femme et renforcer sa capacité juridique sont en cours, notamment l'adoption de des lois sur les violences sexuelles et de la loi sur la parité, la loi sur la santé de la reproduction ainsi que le processus de révision du Code de la famille ;
- L'Accord-cadre d'Addis-Abeba signé le 24 février dernier, confirmant ainsi l'engagement du Chef de l'Etat Joseph KABILA KABANGE, d'œuvrer pour le rétablissement rapide de la paix en République Démocratique du Congo, et de prévenir de ce fait les violences liées à la guerre.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Délégués des Etats, des Organisations Non Gouvernementales et des Organisations internationales,

J'aimerai relever quelques autres défis, en dehors du défi de paix, auxquels la femme congolaise est encore confrontée ; défis importants pour lesquels j'en appelle à une mobilisation collective et au concours de tous et toutes.

Il s'agit des défis ci-après :

- L'indemnisation des victimes des violences sexuelles ;
- La participation accrue de la femme au sein des institutions et dans tout le processus de consolidation de la paix ;
- L'éradication des coutumes rétrogrades et autres tabous qui retardent la promotion de la femme ;
- L'éducation de la jeune fille et la prévention de mariages précoces ;
- L'implication de la femme dans la protection de l'écosystème ;
- L'autonomisation économique et sociale de la femme ;
- L'intégration du genre dans tous les programmes et projets nationaux ; de même que la budgétisation sensible au genre.

Madame la Présidente,

Pour terminer, j'ose croire que vous accéderez à la requête des femmes de la République Démocratique du Congo sollicitant la prise d'une Résolution condamnant les viols utilisés comme armes de guerre et réclamant aussi bien la sanction des auteurs que la réparation des préjudices causés aux victimes.

Nous demandons également au Conseil de Sécurité d'accélérer la mise en œuvre de la brigade d'intervention des Nations Unies en vue de neutraliser toutes les forces négatives dont le M23 qui tue et viole les femmes à l'Est de la RDC.

Je vous remercie.

Geneviève INAGOSI-BULO IBAMBI KASSONGO

Ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant